Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_197-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 décembre 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-197

Le lundi 15 décembre 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 75 – Procurations : 13 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Michèle MOISAN, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Gérard BERHAULT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Céline LABBE, Myriam CHERDEL, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Solenn MESLAY, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Monique LEMOINE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL, Stella CORBES pouvoir à Suzanne LEBRETON, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Cécilia DELAROCHE pouvoir à David BOIXIERE, Mathilde PILLOT pouvoir à Bruno RICARD, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Arnaud CARRE pouvoir à Françoise DESPRES, Patrick BARRAUX pouvoir à Céline LABBE, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Didier IBAGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Jean-Louis NOGUES pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier NOEL pouvoir à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_197-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 DECEMBRE 2025	DELIBERATION
	Direction Développement et Ressources financières	N° DE L'ACTE : CA- 2025-197
FINANCES		
Objet : Opérations pour compte de tiers – Budget principal et budget annexe milieux aquatiques – Apurement des comptes		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Afin d'améliorer l'indice de qualité comptable, un travail conjoint est effectué entre Dinan Agglomération et le Comptable public pour identifier des anomalies présentes dans les budgets et le plus souvent antérieures à 2017. Ainsi, il convient de régulariser des lignes budgétaires en dépenses et en recettes relatives à d'anciens travaux effectués pour le compte de tiers, et dont l'historique n'a pas été retrouvé.

Le compte 458 « Opérations pour le compte de tiers » enregistre les opérations sous mandat.

Le compte 458 est subdivisé de la manière suivante : compte 4581 « Dépenses » et compte 4582 « Recettes ». Ce compte est prolongé par un numéro d'opération.

En cours d'opération, le mandataire règle aux entreprises les travaux réalisés (émission de mandats au compte 4581). Le mandant finance ces travaux (émission de titres au compte 4582). Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un montant équivalent. La clôture définitive de l'opération se traduit par le solde réciproque du compte de dépenses 4581 et du compte de recettes 4582, par opération d'ordre non budgétaire.

La communauté d'agglomération est mandataire pour des opérations de voirie (budget principal) pour le compte de communes membres et pour des actions en faveur des milieux aquatiques (budget annexe) pour le compte de groupements voisins.

Les comptes de gestion de Dinan Agglomération font apparaître un déséquilibre du compte 458 au budget principal et au budget annexe milieux aquatiques. Cette situation est antérieure à la création de la communauté d'agglomération. Les éléments disponibles ne permettent pas de retracer les écritures effectuées avant 2017 par les anciennes communautés de communes pour ces opérations achevées.

Opérations	Compte 4581 « Dépenses »	Compte 4582 « Recettes »	Solde de l'opération
Budget principal			
Opération 01	277 131,07 €	279 292,11 €	+ 2 161,04 €
Opération 1	2 115 106,17 €	2 132 448,63 €	+ 17 342,46 €
Opération 12	250 394,12 €	174 035,71 €	- 76 358,41 €
Opération 5	69 886,21 €	79 008,85 €	+ 9 122,64 €
Budget milieux aquatiques			
Opération 01	1 631 721,45 €	1 598 422,82 €	- 33 298,63 €
Opération 020	0,00 €	145 971,02 €	+ 145 971,02 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_197-DE

Considérant que ces comptes doivent être en équilibre dépenses et recettes afin de permettre leur clôture définitive par opérations d'ordre non budgétaire,

Considérant qu'après consultation des comptes, il est constaté un écart entre les dépenses et les recettes d'un montant global de - 47 732,27 € au budget principal et de + 112 672,39 € au budget annexe milieux aquatiques,

Considérant que les corrections sur exercices antérieurs sont des opérations d'ordre non budgétaire, réalisées par le service de gestion comptable, impactant le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
L'apurement des opérations comptabilisées au compte 458 est réalisé en passant les écritures d'ordre non budgétaire suivantes :

- Budget principal :
  - Débit du compte 458201 pour 2 161,04 €,
  - Débit du compte 45821 pour 17 342,46 €,
  - Crédit du compte 458112 pour 76 358,41 €,
  - Débit du compte 45825 pour 9 122,64 €,
  - Débit du compte 1068 pour un montant de 47 732,27 €.

- Budget milieux aquatiques :
  - Crédit du compte 458101 pour 33 298,63 €,
  - Débit du compte 4582020 pour 145 971,02 €,
  - Crédit du compte 1068 pour un montant de 112 672,39 €.

Vu le Code général des collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,
Vu la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieures,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Accepter** la régularisation des opérations inscrites au compte 458 « Opérations pour le compte de tiers » sur les budgets principal et milieux aquatiques,

- **Autoriser** le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Dinan à passer les écritures d'ordre non budgétaires présentées.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION